



Réclamation de frais de clôture fournisseur internet

Par **tana59**, le **23/07/2012** à **18:40**

Bonjour,

Le 04 janvier, j'ai envoyé une lettre recommandée à SFR leur demandant la résiliation de mon contrat. Ils m'ont renvoyé un courrier confirmant cette résiliation et en en fixant la date effective au 19 janvier 2012.

Puis, plus de nouvelle. Deux mois plus tard, je m'aperçois qu'ils continuent de prélever leur abonnement. Je leur téléphone puis leur écrit en réclamant le remboursement de cet indu. Ils me répondent qu'ils n'ont pas reçu mon courrier et fixe une nouvelle date de résiliation au 14 avril (sans cette fois que je leur envoie de demande de résiliation?). Depuis, ils me réclament des frais de clôture que je ne veux pas payer puisque dans ce cas la résiliation est de leur propre fait.

En effet, sans demande de résiliation de ma part, ils n'ont pas à réclamer des frais de clôture (enfin je crois). Devant la menace d'un huissier que puis-je faire ?